

# PLATEFORME PhotoNS

## CHARTRE DES UTILISATEURS

17/09/2021

### PRÉAMBULE

Cette chartre expose les obligations auxquelles sont tenus les utilisateurs de la plateforme PhotoNS de l'UMR 7053 - L2CM.

Il est préalablement défini qui est considéré comme utilisateur :

- Toute personne (membre, collaborateur, académique ou industriel) faisant appel aux services de la plateforme.
- Tout intervenant ponctuel sur un instrument : privé, extérieur ou intérieur au service.
- Tout responsable d'enseignement utilisant un service.

Il est entendu qu'en adhérant à la présente chartre, l'utilisateur s'engage à respecter ou à faire respecter l'ensemble des règles ci-dessous.

Les engagements sont matérialisés par la signature du présent document par chaque personne concernée, attestant ainsi qu'elle a pris connaissance de ladite chartre.

### CHAPITRE 1 : CONDITIONS D'ACCÈS À LA PLATEFORME ET D'OUVERTURE DE PROJET

Les appareils de la plateforme PhotoNS sont mis à disposition à tous les utilisateurs (membres, académiques ou industriels) en fonction de leur niveau de criticité défini comme suit :

- Critère 1 - utilisation après formation et sans validation par un référent de la plateforme (Annexe 1).
- Critère 2 - utilisation après formation et validation par un référent de la plateforme (Annexe 1).
- Critère 3 - utilisation exclusive aux personnes habilitées (Annexe 2).

#### 1.1 Ouverture de projet - prestation

L'ouverture d'un projet nécessite un **accord préalable** entre le(s) responsable(s) de la plateforme et l'utilisateur afin de formaliser les objectifs du projet, les attentes et devoirs de chaque partie. Pour chaque projet, l'utilisateur doit obligatoirement **remplir une demande de prestation** qui décrit les grandes lignes du projet. La faisabilité du projet est évaluée par le(s) responsable(s) de la plateforme en analysant à la fois les contraintes technologiques et humaines. La plateforme se réserve ainsi le droit de refuser l'exécution d'un projet qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser dans des conditions techniquement satisfaisantes.

Suite à la réception de ce formulaire de prestation, un devis correspondant à la prestation demandée sera envoyée à l'utilisateur.

Avant le démarrage des prestations, l'utilisateur doit transmettre une copie du devis signé « bon pour accord », ainsi que le bon de commande correspondant à ce devis (aucune prestation ne pourra commencer sans réception préalable du bon de commande). Ces documents sont à transmettre à un des responsables de la plateforme.

#### 1.2 Mise à disposition des appareils

Les **appareils de criticité 1 et 2** de la plateforme PhotoNS **mis à disposition** aux utilisateurs sont listés dans l'**Annexe 1**. L'utilisateur est (ou devient après formation par le responsable de l'appareil) **autonome** pour l'exécution de son projet.

L'accès est géré uniquement par le responsable de l'appareil qui assure sa préparation, la formation initiale de l'utilisateur si nécessaire, et la gestion du planning de réservation afin de satisfaire au mieux les demandes des utilisateurs, il est donc impératif que les demandes de

réservation soient émises le plus tôt possible. La réservation doit être faite via le site <https://resa-l2cm.univ-lorraine.fr>. **Aucune annulation dans un délai inférieur à 12 H avant la réservation, ne sera autorisée** : la réservation sera alors comptabilisée et/ou facturée.

La manipulation des **appareils de criticité 3 sans mis à disposition**, listés en **Annexe 2**, est limitée aux responsables des appareils et, le cas échéant, aux personnes compétentes dans la maîtrise de ce type de technique.

Heures d'ouverture du service : **du Lundi au Vendredi de 8 h à 19 h**. En dehors de ces créneaux, une demande devra être faite auprès du responsable de la plateforme. La plateforme est fermée durant les périodes de fermeture de l'université.

## CHAPITRE 2 : ENGAGEMENT UTILISATEURS

### 2.1 Échantillons

Les échantillons sont la propriété de l'utilisateur. Pendant l'exécution du projet, les échantillons seront conservés par la plateforme et pourront être restitués à l'utilisateur sur demande et à ses frais. Dans le cas contraire, les échantillons seront détruits après la clôture du projet. La plateforme s'autorise à refuser les échantillons qui lui seront délivrés dans de mauvaises conditions.

L'utilisateur s'engage à fournir aux responsables de la plateforme et/ou de l'équipement toutes les informations sur leurs échantillons concernant les risques potentiels (risques chimiques, composé toxique, CMR, risque nano...) pour les manipulateurs et/ou le matériel. Le responsable se réserve le droit de ne pas autoriser une prestation si elle juge que les échantillons présentent des risques trop importants.

### 2.2 Utilisation du matériel informatique

L'utilisateur s'engage à n'utiliser les ordinateurs de la plateforme que pour réaliser ses expériences. Cette utilisation doit se faire conformément à la charte informatique de l'Université de Lorraine. L'installation de logiciels sans l'accord des responsables est proscrite. L'utilisateur est responsable de l'enregistrement de ses données (pour le stockage voir Chapitre 5).

### 2.3 Matériel

Tout utilisateur doit respecter les procédures de mise en route, d'utilisation et d'arrêt des appareils. Ces procédures sont affichées à proximité des instruments. Elles sont établies et modifiables uniquement par le personnel de la plateforme selon les spécifications des fournisseurs de matériel. Il est donc indispensable de suivre avec attention les modes opératoires des équipements. En cas de doute, demander au responsable de l'équipement. L'utilisateur s'engage à signaler aux responsables tout dysfonctionnement éventuel.

### 2.4 Responsabilité

Les instruments sont mis à la disposition des utilisateurs qui ont l'obligation d'en prendre soin, de respecter les règles de l'art et les consignes d'utilisation, de respecter les règles d'hygiène et sécurité conformément aux bonnes pratiques de laboratoire. Pendant leur présence au sein de la plateforme, les utilisateurs restent sous la responsabilité du directeur de leur laboratoire et de leur organisme d'appartenance. En cas de mise en cause directe de la responsabilité d'un utilisateur ayant conduit à une détérioration d'un équipement, son équipe/laboratoire devra prendre en charge les réparations ou remplacements nécessaires.

## CHAPITRE 3 : ENGAGEMENT DE LA PLATEFORME

Dans le cadre de la démarche qualité entreprise par PhotoNS, la plateforme s'engage à satisfaire les besoins de ses utilisateurs par le développement actualisé de son savoir, le perfectionnement de ses équipements et l'amélioration continue de son organisation, ceci en conformité avec les exigences réglementaires et légales.

La plateforme vous garantit la maîtrise de vos projets par la qualité et la traçabilité des résultats qu'elle vous fournit. Elle s'engage auprès de ses utilisateurs à :

- Rendre des prestations de services de qualité.
- Former l'utilisateur afin qu'il soit autonome sur certains appareils mis à disposition (cf. Chapitre 1.2).
- Fournir les consommables indispensables au bon fonctionnement des appareils.
- Informer l'utilisateur de tout dysfonctionnement de nature à impacter son projet.
- Répondre à toute réclamation d'un utilisateur.

## CHAPITRE 4 : RÈGLES D'HYGIÈNE & SÉCURITÉ

Chaque utilisateur est tenu de respecter les règles d'hygiène et de sécurité et de bonnes pratiques de laboratoire.

Pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité, il est primordial de respecter les règles suivantes :

- Ne pas manger ou boire dans les locaux.
- Porter les EPI adaptés (gants, blouse, lunette...).
- Respecter le tri sélectif réalisé au sein de la plateforme (déchets non contaminés, verre, déchets chimiques liquides, déchets nano ...)
- Respecter les consignes Hygiène et Sécurité affichés dans la FST en cas d'évacuation des locaux notamment (alarme incendie, alarme sous-oxygénation).

## CHAPITRE 5 : STOCKAGE ET CONSERVATION DES DONNÉES

La plateforme s'engage à conserver les données obtenues (données brutes) **pendant 2 ans** après la clôture du projet. Les données brutes sont sauvegardées sur Peta conformément aux procédures de la direction numérique de l'UL.

## CHAPITRE 6 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les données scientifiques obtenues pour les projets en mode « **prestation académique ou industriel** » sont la propriété exclusive du laboratoire de recherche et/ou de l'utilisateur qui mène l'expérimentation. Toute utilisation de ces données, au titre de la plateforme, ne pourra se faire qu'après accord explicite de l'utilisateur ou de son responsable.

Pour les projets menés en mode « **collaboratif** », la plateforme se réserve le droit d'exploiter les données techniques obtenues sur les échantillons contrôlés dans le but d'amélioration continue de ses services et de la qualité de ses prestations.

Chaque partie s'engage à ne pas publier, ni divulguer, les informations scientifiques ou techniques appartenant à une autre partie, dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution du projet.

## CHAPITRE 7 : VALORISATION ET PUBLICATION DES TRAVAUX

**Tout utilisateur interne ou externe s'engage à reconnaître la plateforme pour les analyses effectuées sur les instruments.**

Pour les projets menés en mode « **prestation académique ou industriel** », l'apport technologique ou technique de la plateforme doit être reconnu et mentionné clairement dans tout document utilisant les résultats obtenus sur la plateforme. Par exemple dans les articles, par la mention: « *Spectroscopic analyses (or in detail what you measured exactly) were carried out on the PhotoNS Platform of the L2CM Laboratory, University of Lorraine* » dans le « *Matériels et Méthodes* » ; et/ou « *The authors greatly acknowledge the Plateforme PhotoNS of the L2CM Laboratory, University of Lorraine* » dans les remerciements.

Pour tout travail effectué en mode « **collaboratif** », l'utilisateur s'engage à associer la ou les personne(s) de la plateforme impliquée(s) dans le projet en tant que co-auteur(s) des publications/communications utilisant les résultats obtenus sur la plateforme. Adresse à mentionner : « *Université de Lorraine, CNRS, L2CM, F-54000 Nancy, France* ».

Les utilisateurs sont également tenus d'informer la responsable de la plateforme par mail ([lue-photons@univ-lorraine.fr](mailto:lue-photons@univ-lorraine.fr)) et de lui indiquer les références des publications (DOI) incluant des données obtenues grâce à la plateforme.

Sauf indication contraire explicitement formulée par le demandeur, la prestation ainsi que le titre du projet pourront être mentionnés dans les supports de communication de la plateforme (rapports d'activité, présentations orales, posters, brochures...). Les résultats ne seront pas divulgués par la plateforme, sauf accord préalable du demandeur.

## CHAPITRE 8 : RÈGLEMENT FINANCIER ET FACTURATION

Le bon de commande doit être libellé au nom du :

CNRS - UMR 7053 - L2CM  
Plateforme PhotoNS  
Université de Lorraine, Faculté des Sciences et Technologies  
Boulevard des Aiguillettes, BP 70239  
54506 Vandœuvre lès Nancy Cedex  
N° Siret CNRS: 180 089 013 03993

Une facture sera émise après la réalisation complète des prestations demandées.

Les tarifs de la plateforme sont mis à jour annuellement. Tout projet déjà engagé, pour lequel un bon de commande signé a été transmis, ne sera pas concerné par cette hausse de tarification.

## CHAPITRE 9 : ENQUÊTE DE SATISFACTION

Dans le cadre de la démarche qualité entreprise par la plateforme PhotoNS et dans un but d'amélioration continue, une enquête de satisfaction après envoi des résultats sera envoyée à chaque utilisateur pour chaque projet dès sa clôture ou à minima une fois par ans.

## CHAPITRE 10 : ACCEPTATION DE LA CHARTE

En signant la présente charte, l'utilisateur s'engage à respecter les conditions d'accès et de travail sur la plateforme, et plus largement les différentes règles énoncées dans cette charte.

Toute personne ne respectant pas les engagements du présent document, ainsi que les protocoles en vigueur sur la plateforme ou toute autre recommandation concernant l'hygiène et la sécurité, peut se voir interdire l'accès à la plateforme par le responsable.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Le responsable de la  
plateforme/l'équipement  
(Nom, signature)

L'utilisateur  
(Mention « lu et approuvé », nom, signature)